

POUR POUVOIR BÉNÉFICIER DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE DES COTISATIONS

1. Vous devez nous adresser, dûment complété et signé, le mandat de prélèvement (recto), accompagné obligatoirement d'un relevé d'identité bancaire (qui se trouve en général à la fin de votre carnet de chèque).
2. Vous pouvez, si vous le souhaitez, résilier ou modifier par courrier votre autorisation de prélèvement. Ce courrier, nous précisant votre numéro d'adhérent, doit être adressé à :

Mutuelle MMEI
Section locale de Belfort
6, rue Rhône
90000 BELFORT

OU

Mutuelle MMEI
Section locale d'Angers
355 AVENUE PATTON
49066 ANGERS CEDEX 01

Votre demande doit nous parvenir avant le 15 du mois en cours, pour une prise en compte le premier jour du mois suivant.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT, CONTACTEZ NOUS :

AU 02.41.48.61.88 OU AU 03.84.22.14.39